

SEANCE DU 13 OCTOBRE 2005

Etaient présents tous les Conseillers à l'exception de M. R LAUDET, M. F HUMBERT, M. M LOMBARD représentés.

Aménagement esthétique de l'entrée nord du village :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la délibération concernant le financement des travaux de l'aménagement esthétique du réseau d'électrification de l'entrée Nord du village. Ce programme fait partie de l'aménagement de la traverse.

Remplacement des portails de La Poste :

Une subvention sera demandée dans le cadre du FDAC patrimoine auprès du Conseil Général.

Participation aux frais de fonctionnement de l'école de Rémuzat :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un enfant de La Motte est scolarisé à Rémuzat et qu'il convient de participer aux frais de fonctionnement de l'école. Il donne ensuite lecture de la convention. Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité le paiement de ces frais et autorise le Maire à signer la convention.

Voyage scolaire :

Le Conseil Municipal donne son accord de principe pour l'attribution d'une subvention qui sera prévue au budget 2006.

Redevance fermeture et réouverture de compteurs d'eau :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 27 novembre 1998 concernant la création d'une redevance de fermeture et réouverture des compteurs d'eau. Le Maire propose de réévaluer cette redevance qui était de 38.11 € Compte tenu du coût d'intervention d'un plombier, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de réévaluer cette redevance à 50 € l'intervention.

Maintien de la « Voie Sacrée » :

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier reçu de la Ville de Verdun sollicitant le soutien de la commune pour le maintien de la « Voie Sacrée » dans le réseau des Routes Nationales. Considérant que la « Voie Sacrée » revêt une symbolique nationale de par son rôle stratégique dans le déroulement du premier conflit mondial. Considérant que le classement en voirie départementale pourrait porter atteinte à la pérennité mémorielle de ce site, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'apporter son soutien auprès de la Ville de Verdun.

Indemnité de gestion du Comptable du Trésor :

Le Conseil accepte le paiement de cette indemnité.

Motion de soutien au Comité de Sauvegarde de l'hôpital de Valréas :

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier du Comité de Sauvegarde de l'hôpital de Valréas rappelant sa volonté de voir maintenu l'ensemble des services actifs de l'hôpital et répondre aux besoins de santé publique des habitants du Nord-Est du Vaucluse et du Sud de la Drôme. Ce Comité demande avec insistance : le maintien de la chirurgie polyvalente, de la maternité, du service des urgences, la pérennisation du service des soins continus, le renforcement de la prise en charge de la cardiologie médicale par la création de places de « soins de suite », la création d'un SMUR, l'installation d'un scanner et les moyens humains et financiers indispensables à la concrétisation du Projet d'Etablissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, soucieux du besoin des services de santé efficaces de proximité, décide d'apporter son soutien au Comité de Sauvegarde et demande à ce dernier de le tenir informé du dossier.

Questions diverses :

Le Conseil accepte à l'unanimité les **virements de crédits budgétaires**.

Le Conseil décide d'augmenter **l'avance de la régie du centre de Loisirs** pour l'année 2005 afin de régulariser les dépenses imprévues.

Le Conseil accepte à l'unanimité la **rémunération des heures de surveillance de la cantine**.

Le Maire fait part aux Conseillers des **remerciements** de l'agent d'entretien à l'occasion de son mariage.

Le Maire informe le Conseil que le « **haut débit** » (accès à Internet) devrait être mis en place fin décembre. Il rappelle que durant les travaux de la traverse des fourreaux ont été posés pour la fibre optique. Cette installation est destinée à recevoir ultérieurement le « très haut débit ».

En septembre 2006, sur la montagne de Praloubeau sera installé un relais destiné à couvrir la zone non couverte par la **téléphonie mobile**.

Un Adjoint fait le point sur les travaux de la **traverse**. La signalisation horizontale, verticale et les potelets de la place sont à installer. Le choix de l'essence des arbres est en cours. Les plateaux en résine seront posés et les anciens poteaux de France Télécom enlevés.

Le Maire informe d'un problème sur le **réseau d'eau** de Chalancon provoquant des bulles aux arrivées d'eau chez les particuliers. Une ventouse déficiente sera remplacée.

Le Maire fait le point sur le dossier « **Pont de Benoit** ».

Le sable de la **station d'épuration** a été remplacé.

Le Maire fait part au Conseil d'un rendez vous avec le Notaire afin de procéder à **l'acquisition du jardin du Fort**.

Un Conseiller donne le compte rendu du **fonctionnement du Centre de Loisirs Sans Hébergement** durant l'été. Les minis camps ont connu un bon taux de remplissage mais il y a eu peu d'inscriptions aux activités sur le site même du centre des Faysses. La CAF est d'accord pour le renouvellement du contrat enfance qu'elle continuera à financer.

Une Conseillère fait le point sur **l'espace multigarde de Rémuzat**. Le projet est toujours en phase d'étude en partenariat avec la CAF et la Communauté des Communes du Diois. Des crèches en activité ont été visitées. Des décisions devront être prises avant la fin de l'année.

Le point est fait sur l'avancement de la procédure de délégation de service public pour la gestion du Centre du **Val d'Oule** ainsi que sur le contenu du cahier des charges. Un avis de publicité sera effectué dans la presse.

Le Directeur du Val d'Oule donne une perspective de l'activité du Centre pour 2006.

Le Maire donne le compte rendu de la dernière réunion concernant le **Parc des Baronnie**s.

Une interlocutrice d'**EDF** a rencontré le Maire et le point sur le **réseau** de la commune a été fait.

Une Conseillère donne un compte rendu de la **saison d'été du camping municipal et de la piscine**, les derniers chiffres sont attendus afin d'établir un bilan définitif. Les campeurs ont été satisfaits de l'aménagement paysager. La commission de sécurité doit visiter le camping en décembre.

Un Conseiller souhaiterait qu'une **publicité des campings** de La Motte soit effectuée sur la route départementale reliant Nyons à Gap au niveau de Rémuzat. Le Maire informe le conseil qu'il avait prévu d'aborder ce problème avec la DDE qui est compétente.

Les pneus ont été récupérés à la **déchetterie**.

Les **installations électriques** ont été contrôlées et mises aux normes aux écoles.

Les vieilles lanternes de **l'éclairage public** pourraient être restaurées. Une étude sera faite sur la période d'éclairage nocturne.

Les **rues du Bourg et de la Paravende** seront refaites en enrobé en 2006 par le département. La réfection des **places du Bourg et des Aires** à la charge de la commune sera prévue en même temps.

Le **zonage d'assainissement** est terminé et l'enquête publique va être effectuée.

Le Maire informe des remerciements des **PEP** (Pupilles de l'Enseignement Public de la Drôme) pour la subvention 2005 accordée.

SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2005

Etaient présents tous les Conseillers à l'exception de M. A MAHON, M. D MONNIER et M. F HUMBERT représentés.

Zonage assainissement : Le 2^{ème} Adjoint informe que le bureau d'études a dressé une carte de zonage. Le Conseil Municipal devra définir les zones à assainissement collectif. Une enquête publique sera effectuée.

Renouvellement contrat enfance : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler le contrat enfance en partenariat avec la CAF et la MSA afin de pouvoir bénéficier d'aides lors du fonctionnement du Centre de Loisirs.

La Poste : Une subvention est demandée auprès du Conseil Général pour l'aide au financement du remplacement des portails de la poste.

Loyer de l'appartement situé au-dessus du Syndicat d'Initiative : Le Conseil approuve à l'unanimité la révision annuelle du loyer.

Tarifs du branchement électrique du marché : Le Maire propose de porter le tarif du branchement électrique des forains à 0.80 €, le Conseil approuve à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

Ateliers Mottois : Afin d'agrandir le local, les membres des Ateliers Mottois proposent d'abattre une cloison. Ces travaux seraient financés par l'association. Le Conseil, à l'unanimité, émet un avis favorable sous réserve que soit rappelé à l'association occupant ce local que les travaux financés par l'association ne peuvent pas remettre en cause les conditions d'utilisation de ce local, conformément au code Général des collectivités Territoriales concernant l'utilisation des locaux communaux par les associations, c'est-à-dire une occupation précaire et révoquant, et que si le besoin est reconnu cette salle pourra être mise à disposition partagée avec d'autres utilisateurs.

Téléthon : Le Maire informe du passage et de l'hébergement de la caravane des pompiers Drômois. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder un don de 150 €. Une collecte de fonds sera organisée dans les commerces.

Sols de la mairie : Des devis ont été demandés pour la réfection des sols.

Parc des Baronnies : Le Maire rend compte d'une réunion qui a eu lieu à Sahune. Le Syndicat Mixte doit rédiger une charte qui sera soumise aux Conseils Municipaux ; L'établissement d'un parc permet en outre de bénéficier de subventions complémentaires notamment pour les agriculteurs.

Plan d'eau : Le Maire informe que des réunions ont eu et auront lieu concernant le projet de développement important du site avec l'aide du Conseil Général.

Site géologique de La Charce : Ce site a été classé « référence mondiale ». Une visite a eu lieu courant novembre sur le site. Des financements sont recherchés pour l'aménagement. Le projet semble en bonne voie.

Communauté de Communes du Diois : Le Maire fait part de la réunion du 18/11 à Chalancon entre les élus du canton et de la CCD. Le vote de la Taxe Professionnelle Unique ne sera proposé aux Conseils Municipaux qu'en 2006.

Crèche de Rémuzat : Une Conseillère fait part de la prochaine réunion du Comité Technique et du Comité de Pilotage afin de proposer aux Conseils Municipaux les accords de principe. Le Conseil Municipal se positionnera sur cet accord lorsqu'il connaîtra les coûts de fonctionnement et les participations des communes.

Traverse : Le 2^{ème} Adjoint fait le compte rendu des travaux : les plateaux en résine ont été réalisés, les arbres seront plantés (érables verts), ainsi qu'une haie près de la chicane. Les travaux d'enfouissement des lignes ont été effectués par France Télécom sur la partie sud de la Traverse.

L'entreprise BRUN a réparé des fuites d'eau.

La réfection des toilettes de la place du Pont sera effectuée au printemps.

Débroussaillage : Le 2^{ème} Adjoint a assisté à une réunion à Buis les Baronnies avec la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt et le Service Départemental de la Sécurité Incendie. Il a été rappelé les règles de sécurité autour des habitations. Les propriétaires sont tenus d'entretenir leur propriété (cf. Bulletin Communal de juin 2005 page 8).

Amiante : Le 2^{ème} Adjoint informe le Conseil que la Loi a été modifiée. Un dossier technique sera établi par un bureau d'études pour chaque bâtiment.

Voirie : Le 2^{ème} Adjoint donne le compte rendu des travaux effectués sur les chemins communaux.

Camping : Les panneaux de basket ont été installés à l'annexe du camping.

Pont de Benoit : Des financements sont toujours recherchés (DGE, DDAF, dotation cantonale des routes départementales, FDAC, subvention exceptionnelle du conseil Général). Un nouvel avant projet sommaire a été établi avec chiffrage du passage à gué pendant les travaux. Le Maire et le Conseiller Général ont rencontré la commission organique de la voirie à Valence et défendu le dossier.

Réseau d'eau : L'eau est toujours « laiteuse ». Les causes sont recherchées : il y aurait des problèmes d'air dans les tuyauteries. Les analyses du 22 courant déclarent l'eau conforme à la réglementation (0 coliformes, 0 streptocoques, 0 escherichia coli, 0 entérocoques intestinaux).

Jardin de la maternelle : Lors du conseil d'école il a été demandé un espace de 25 m² derrière la gendarmerie afin d'aménager un jardin pédagogique. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord.

Haut débit : Une réunion d'information est prévue le 13/12.

Station d'épuration : Les analyses sont parfaites. L'épandage des boues a été effectué.

Eclairage public : Les illuminations de Noël seront installées mi décembre par une entreprise spécialisée. Les horloges encore garanties doivent être réglées pour mieux tenir compte des besoins d'éclairage.

Ancienne ambulance : Donnée en 1998 au Burkina Faso, la mairie a reçu dernièrement de ses nouvelles. Cette ambulance est toujours en service et elle a parcouru 20000 km...

Drapeau des pompiers : Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner 500 € à l'Amicale des Pompiers afin de participer à l'acquisition d'un drapeau.

Zone 30 : Le Maire rappelle que la vitesse est limitée à 30 km/h et que hors cases le stationnement est limité à 10 mn. Le Maire demande à ce que chacun respecte cette réglementation. La gendarmerie fera appliquer les arrêtés du Maire.

Neige : Le Maire rappelle l'obligation de nettoyer pour chacun le trottoir devant son domicile. Par ailleurs il précise que le sel n'agit pas en dessous d'une certaine température (-5°C).

Elections Municipales : Elles ont été repoussées d'un an et se dérouleront donc au printemps 2008.